

Régie de l'énergie - Dossier R-3648-2007
Plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3648-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2008-2017
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 27 novembre 2007

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3648-2007 (Plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution).

1. **NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandereses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

2. **NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demandereses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

3. THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) traiteront notamment des thèmes suivants :

1. Le Plan d'approvisionnement du réseau intégré.

SÉ-AQLPA suivent, depuis plusieurs dossiers, l'évolution de la prévision de la demande d'Hydro-Québec Distribution et l'effet sur la demande des modifications des contextes énergétique, économique et démographique sur cette demande. SÉ-AQLPA s'assureront du réalisme du scénario moyen de prévision de la demande utilisé aux fins du présent Plan et des scénarios d'encadrement servant à l'établissement de la stratégie de gestion des aléas.

SÉ-AQLPA seront particulièrement soucieuses de s'assurer que les engagements d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution lui procurent une flexibilité optimale, lui permettant de s'adapter dans les meilleures conditions aux variations de sa prévision de la demande.

SÉ-AQLPA viseront également à s'assurer que le Distributeur dispose de moyens adéquats pour respecter le critère de fiabilité de ses approvisionnements.

Enfin, SÉ-AQLPA suivront avec un intérêt particulier la problématique nouvelle posée au Distributeur en vue d'assurer son équilibre en puissance l'horizon du Plan. A ce sujet, SÉ-AQLPA inviteront la Régie à favoriser le développement d'outils de gestion de la puissance, en fournissant à cet égard les orientations qui devront guider le Distributeur dans ses futurs dossiers visant à autoriser de tels outils. SÉ-AQLPA inviteront également la Régie à inviter le Distributeur à orienter sa stratégie d'approvisionnement supplémentaire en puissance de manière optimale environnementalement, en tenant compte des contraintes du contexte réglementaire.

2. Le Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes.

SÉ-AQLPA suivent, depuis plusieurs dossiers, l'évolution des projets d'Hydro-Québec Distribution visant l'implantation de systèmes de jumelage éolien-diesel (JED) et éolien-hydroélectrique en réseaux autonomes, les projets de raccordement de villages autonomes au réseau principal, le développement de programmes visant tant la réduction de la demande électrique que la valorisation de l'énergie éolienne excédentaire le cas échéant.

SÉ-AQLPA s'inquiètent de la lenteur de réalisation de plusieurs de ces projets. Entre autres, elles notent le report répété du projet-pilote en jumelage éolien-diesel (JED), tout en comprenant les contraintes d'Hydro-Québec. Elles notent toujours l'absence de campagne anémométrique dans la quasi-totalité des réseaux autonomes, une mesure peu coûteuse et préalable à tout développement du JED dans ces réseaux. Elles notent le caractère embryonnaire de la réflexion d'Hydro-Québec relative aux mesures de valorisation de l'énergie excédentaire de tels systèmes de JED. Elles notent l'incertitude qui continue d'entourer les options à La Romaine (jumelage hydroélectrique ou raccordement au réseau principal), mais expriment leur intérêt quant au projet hydroélectrique examiné à Inukjuak et à celui de raccordement possible au réseau principal des villages de Clova et Opitciwan en Haute-Mauricie (en plus de Wemotaci).

Dans leurs représentations, SÉ-AQLPA chercheront à identifier les causes de la lenteur de réalisation de plusieurs de ces projets et viseront à amener Hydro-Québec, dans la mesure du faisable, à accélérer les aspects de ceux-ci qui sont sous son contrôle direct (notamment la campagne anémométrique). SÉ-AQLPA s'assureront également que les mesures de transition offertes aux clients de réseaux autonomes, jadis encouragés à chauffer au mazout, et dont le réseau deviendra raccordé au réseau principal, restent à la fois équitables et efficaces du point de vue de la réduction de la pollution.

3. Toute autre question environnementale qui serait soulevée dans la preuve d'Hydro-Québec ou dans la preuve des autres intervenants, particulièrement les intervenants environnementaux.

L'intervention de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* s'effectuera dans un esprit ouvert, en continuité avec leurs représentations lors des dossiers antérieurs (voir annexe).

4. LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) demanderont des renseignements écrits à Hydro-Québec et pourront demander des renseignements supplémentaires, oralement, en audience.

Elles déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus.

Une argumentation sera présentée en audience.

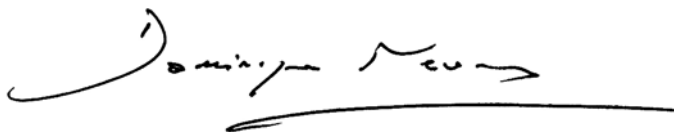
5. BUDGET PRÉVISIONNEL

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposeront à cette fin leur budget prévisionnel, conformément à toute instruction qu'il plaira à la Régie de formuler.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) au présent dossier R-3648-2007.

Montréal, le 27 novembre 2007



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

ANNEXE

LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active dans la mise sur pied du *Débat public sur l'énergie* de 1995-1996 et a participé à celui-ci, de même qu'à la consultation de 2004-2005 sur la politique énergétique québécoise. L'AQLPA a pris part au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, un processus de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Régie de l'énergie - Dossier R-3648-2007
Plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie, notamment l'examen du *Plan d'approvisionnement 2005-2014* d'Hydro-Québec Distribution (R-3550-2004), l'avis sur la sécurité énergétique (R-3526-2004), les causes tarifaires d'Hydro-Québec Distribution (R-3492-2002, R-3541-2004 et R-3567-2005, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007), l'approbation de critères de sélection et de contrats d'approvisionnement du réseau intégré (R-3515-2003 intervention de SÉ et l'ACÉÉ, R-3525-2004, R-3555-2004, R-3540-2004, R-3569-2005 et R-3573-2005, R-3568-2005 et , R-3589-2005, R-3604-2006 et R-3622-2006, CSM 500-17-033289-060, R-3624-2007, R-3649-2007), les options interruptibles et de génératrices de secours (R-3603-2006) et l'approbation d'investissements en approvisionnement de réseaux autonomes (R-3602-2006, R-3623-2007). *Stratégies énergétiques (S.É.)* avait également pris part à l'examen *Plan d'approvisionnement 2002-2011* d'Hydro-Québec Distribution (R-3470-2001) lors d'une intervention conjointe avec le *Groupe STOP* et l'*Association canadienne d'énergie éolienne (ACEÉ)*.

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto* au Canada et au Québec. Elles sont des

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

*Régie de l'énergie - Dossier R-3648-2007
Plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution*

organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la 11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11) qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*